



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Une augmentation des quotas d'étudiants en orthophonie nettement insuffisante pour la rentrée 2022-2023

Il y a un an, la Fédération nationale des orthophonistes parvenait à obtenir du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation l'assurance d'un déblocage de fonds supplémentaires à destination des centres de formation universitaires en orthophonie (CFUO), leur permettant d'accueillir davantage d'étudiant·es. En effet, le nombre d'étudiant·es prévu à l'admission en formation initiale était descendu de 960 en 2020 à 912 en 2021 (arrêté du 26 juin 2021). Cette situation était inacceptable, compte tenu de la pénurie d'orthophonistes.

Depuis plusieurs années, la FNO propose des mesures concrètes pour répondre à la problématique inquiétante de l'accès aux soins et de la démographie des orthophonistes. Une étude de 2021 menée par la FNO confirme la nécessité urgente d'agir pour améliorer l'accès aux soins en orthophonie.

En effet, sur tout le territoire, le temps d'accès à des soins orthophoniques est bien trop élevé par manque d'orthophonistes, ce qui met à mal les patient·es comme les professionnel·les. Malgré plusieurs projets prometteurs mis en place par la FNO, les syndicats régionaux et les URPS orthophonistes, seule l'augmentation des quotas d'admission permettra une amélioration pérenne. Au manque de professionnel·les libérales·aux, s'ajoute le manque d'orthophonistes en salariat, faute, notamment, de salaires adaptés, avec une répercussion forte sur les cabinets libéraux.

Depuis plusieurs années, la FNO demande une augmentation du quota de 100 places supplémentaires. L'arrêté paru le 1er juillet 2022<sup>1</sup> pouvait laisser espérer une réelle avancée dans les moyens alloués aux universités. Passant à 973 étudiant·es admis·es en 1<sup>ère</sup> année à la rentrée 2022-2023, soit une augmentation de 61 places par rapport à 2021, mais de seulement 13 places par rapport à 2020, ce nombre reste largement insuffisant eu égard aux constats des approches populationnelles. Parmi ces 61 places, précisons que 15 places sont issues de l'ouverture d'un nouveau centre de formation.

Grâce à une coopération fructueuse entre l'université, l'équipe syndicale régionale et la FNO, le CFUO des Antilles ouvre en effet à la rentrée 2022. Même si cette ouverture représente une réelle avancée pour l'accès aux soins en Outre-mer, cela reste insuffisant globalement.

A l'heure où il est admis que les 1000 premiers jours de l'enfant sont prioritaires, à l'heure où les personnes porteuses de troubles du neurodéveloppement, mieux identifiées, doivent bénéficier de soins précoces et intensifs en orthophonie pour assurer leur développement, à l'heure où l'on prône un accompagnement et des soins appropriés auprès des personnes âgées présentant des maladies neurodégénératives, à l'heure où la Haute Autorité de Santé réaffirme le rôle d'une intervention orthophonique intensive à la suite d'un AVC, nous avons tous et toutes besoin d'une réelle augmentation du nombre d'orthophonistes formé·es dans les CFUO de France.

**La FNO se mobilise pour l'accès aux soins en orthophonie et se tient prête à toute action de concertation en ce sens.**

**Présentation de la FNO :** Syndicat professionnel qui fédère 8 200 orthophonistes, la FNO représente l'Orthophonie et les orthophonistes aux niveaux national et local. Elle vise à défendre et promouvoir leur exercice et à améliorer la qualité des soins, pour les patients et pour le système de santé.

<sup>1</sup> Arrêté du 1er juillet 2022 fixant le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au certificat de capacité d'orthophoniste <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046004095>



**Contacts presse :**

Sarah DEGIOVANI – Présidente de la FNO – 06 48 13 46 39



**Fédération Nationale des Orthophonistes**

27 rue des Bluets 75011 Paris - Tel : 01 40 35 63 75 - Courriel : [contact@fno.fr](mailto:contact@fno.fr)